

# Séance extraordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil de la mairie, située au 204, rue Principale à Saint-Basile-le-Grand, à 17 h 00, le 13 février 2023, conformément à la Loi sur les cités et villes.

#### Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;

Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier:

Madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe et madame Geneviève Noël, avocate et greffière adjointe.

#### Est absent:

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général

#### 2023-02-044

# RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

#### ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du règlement nº 1199 autorisant une dépense et un emprunt de 1 475 000 \$
  relatif à la correction des raccordements inversés sur diverses rues
- 3. Modification à la résolution nº 2023-01-013 Renouvellement de contrat Assurances de dommages 1er décembre 2022 au 1er décembre 2023
- 4. Période de questions et réponses
- 5. Levée de la séance

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# 2023-02-045

# **RÉSOLUTION**

Adoption du Règlement nº 1199 autorisant une dépense et un emprunt de 1 475 000 \$ relatif à la correction des raccordements inversés sur diverses rues

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement nº 1199;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par madame Kim Méthot,



#### ET RÉSOLU:

D'adopter le Règlement nº 1199 autorisant une dépense et un emprunt de 1 475 000 \$ relatif à la correction des raccordements inversés sur diverses rues.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 2023-02-046

#### RÉSOLUTION

Modification à la résolution nº 2023-01-013 - Renouvellement de contrat - Assurances de dommages - 1er décembre 2022 au 1er décembre 2023

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n° 2023-01-013 lors de la séance tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE Beneva a procédé à des ajustements de prime en indexant la valeur des bâtiments de 6 %;

CONSIDÉRANT QUE cette charge rétroactive de 52,32 \$, taxes incluses, a été transmise après l'adoption de la résolution n° 2023-01-013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution nº 2023-01-013 en conséquence;

# EN CONSÉQUENCE :

If est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Denis Vézina,

### ET RÉSOLU:

De modifier la résolution n° 2023-01-013 afin de verser à Beneva la somme de 52,32 \$, taxes incluses, constituant l'ajustement de la prime de la Ville pour le bloc A (assurances biens, bris d'équipements et délits).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (17 h 04 - 17 h 05)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

# 2023-02-047

# **RÉSOLUTION**

Levée de la séance

II est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU:

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard

Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA Greffière et directrice générale adjointe